

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° AS177

présenté par

M. Hetzel, M. Bazin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Di Filippo, Mme Gruet, M. Juvin,  
M. Breton, M. Le Fur, M. Marleix, M. Brigand, Mme Blin et M. Gosselin

-----

### ARTICLE 19

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« la chambre disciplinaire de l'ordre compétent »

les mots :

« le procureur de la République ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de mettre en place une procédure de sanction adaptée en cas de méconnaissance de la présente loi.